



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :
Mercredi six novembre, vingt heures

Président :
M. Gilbert BLANC, maire de Najac

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	X			
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu		Claude RABAYROL		
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi	X			
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance :
Monsieur Fabrice Guibal
Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- 64/2024 : Décision modificative sur le budget Commune ;
- 65/2024 : Décision modificative sur le budget VVF ;
- 66/2024 : Décision modificative sur le budget Assainissement ;
- 67/2024 : Plan de financement pour les travaux à l'étage de la Maison de soins ;
- 68/2024 : Plan de coupes de bois ONF pour l'année 2025 ;
- 69/2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner soumis au Droit de Prémption Urbain ;

70/2024 : Déclaration de procédure sans suite du projet de requalification de la piscine municipale.

Adoption des délibérations

64/2024 : Décision modificative sur le budget Commune			
Adoptée : oui			
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :			
<p>M. le Maire donne la parole à madame Suzanne DELERIS 2^e adjointe en charge des finances.</p> <p>Elle expose aux membres du conseil que la commune doit sur son budget communal procéder à des révisions de crédits en section de fonctionnement.</p> <p>1- Constitution d'une provision pour créances douteuses et contentieuses</p> <p>En effet, dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable il est indispensable de constituer une provision. Le service de gestion comptable nous a adressé une liste recensant les créances prises en charge depuis plus de 2 ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuse et contentieuses.</p> <p>Le comptable public nous demande de mandater une provision pour créances douteuses et contentieuse à hauteur de 30% du restant dû pour les débiteurs.</p> <p>Pour le budget communal, la somme de la provision s'élève en tout à 15 367.95€, dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 487.13€ de créances contentieuses- 9 880.82 de créances douteuses <p>2- Révision de crédits au chapitre 012 « charges de personnel »</p> <p>3- Dotation aux amortissements, revalorisation</p> <p>Au-delà des travaux que nous amortissons déjà, il faut intégrer un type de dépense nouvelle : branchement en eau potable. En 2023 nous avons réalisé des travaux de cette nature (facture réglée pour 1 706.96€ à amortir sur 10ans). Il convient d'intégrer au c/681-042 « dotation aux amortissements » cette somme de 171€.</p> <p>4- Révision de crédits pour les études en investissement</p>			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	Montant	COMPTE	Montant
Chapitre 68 « dotation aux provisions (pour créances douteuses) »	+ 15 367.95	c/ subvention VTA	+ 20 000.00
Chapitre 012 « charges de personnel »	+ 37 000.00	c/73123 « taxe additionnelle aux droits de mutation »	+ 29 849.20
C/681-042 Dotation aux amortissements	+171.00		

021 virement vers l'investissement	- 2 689.75		
TOTAL	+ 49 849.20	TOTAL	+ 49 849.20€

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	Montant	COMPTE	Montant
Etudes	+ 30 000.00	c/021 virement du fonctionnement	-2 689.75
Voirie	-32 689.75		
TOTAL	-2 689.75	TOTAL	-2 689.75€

La délibération est soumise au vote.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0															

65/2024 : Décision modificative sur le budget VVF
Adoptée : oui
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :
<p>M. le Maire donne la parole à madame Suzanne DELERIS 2^e adjointe en charge des finances.</p> <p>Elle expose aux membres du conseil que la commune doit sur son budget annexe VVF VILLAGES procéder à des révisions de crédits.</p> <p>En effet, dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable il est indispensable de constituer une provision. Le service de gestion comptable nous a adressé</p>

une liste recensant les créances prises en charge depuis plus de 2 ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuse et contentieuses.

La collectivité doit constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 30% du restant dû pour les débiteurs.

Pour le budget annexe VVF, la somme de la provision s'élève à 588.56€.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
COMPTE	Montant
Chapitre 68 « dotation aux provisions (pour créances douteuses) »	+ 588.56
C/023 virement vers l'investissement	-588.56
TOTAL	0

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	Montant	COMPTE	Montant
C/2132 Immeuble de rapport	-588.56	C/021 virement reçu de la section de fonctionnement	-588.56
TOTAL	-588.56	TOTAL	-588.56

La délibération est soumise au vote.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														

Nombre de votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention(s) :0

66/2024 : Décision modificative sur le budget Assainissement

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. le Maire donne la parole à madame Suzanne DELERIS 2^e adjointe en charge des finances.

Elle expose aux membres du conseil que la commune doit sur son budget annexe ASSAINISSEMENT procéder à des révisions de crédits.

En effet, dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable il est indispensable de constituer une provision. Le service de gestion comptable nous a adressé une liste recensant les créances prises en charge depuis plus de 2 ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuse et contentieuses.

La collectivité doit constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 30% du restant dû pour les débiteurs.

Pour le budget annexe ASSAINISSEMENT, la somme s'élève à 1 139.09€

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
COMPTE	Montant	COMPTE	Montant
Chapitre 67 « provision pour créances douteuses »	+ 1 139.09	C/70611(*) Facturation de l'assainissement	+ 1 139.09
TOTAL	+ 1 139.09	TOTAL	+ 1 139.09

() effectivement nous avons pu facturer en 2024 des factures relevant de 2023 (retard et décalage d'un exercice comptable car attente d'éléments du syndicat de l'eau sur dégrèvement)*

La délibération est soumise au vote.

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre													
	abstention													
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)													

Nombre de votants :14

Pour :14

Contre :0

Abstention(s) :0

67/2024 : Plan de financement pour les travaux à l'étage de la Maison de soins

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que l'ancien trésor public a été rénové et aménagé en maison de soins en 2018 afin que plusieurs professionnels de santé puissent y exercer : un ostéopathe, le cabinet d'infirmiers et celui de kinésithérapie. Le dernier étage restait à aménager.

Un projet d'aménagement de l'étage de la maison de soins a été présenté par l'architecte Didier MARTY. Il s'agira d'une part d'accueillir l'association ADMR en pays najacois qui propose désormais de nouveaux services et leurs locaux actuels sont trop exigus. D'autre part, avec l'aménagement d'un local supplémentaire, les travaux permettront l'installation prochaine d'un nouveau professionnel de santé.

La commune souhaite rapidement engager les travaux aussi il convient de saisir les co-financeurs qui pourraient participer au financement de cette opération. A cette fin, monsieur le maire présente le plan de financement suivant présentant deux co-financeurs possibles, la Région Occitanie sollicitée sur le dispositif Fonds Régional d'Intervention, et le Conseil Départemental de l'Aveyron sur la thématique service de santé au titre du fonds de soutien au territoire.

Dépenses HT :

- Travaux	76 010.00€
- Maitrise d'œuvre	7 500.00€
- TOTAL HT	83 510.00€

Subventions :

- Région Occitanie FRI (plafond fixé à 21 000€)	21 000.00€
- Conseil Départemental de l'Aveyron (plafond 30%)	25 053.00€
- Total subventions (55.15%)	46 053.00€
- Part communale (44.85%)	37 457.00€
- TOTAL HT	83 510.00€

Le maire demande au conseil qu'il approuve le nouveau Plan de Financement ci-dessus présenté et l'autorise à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron et de la Région Occitanie et donne la parole aux conseillers.

Claude Rabayrol s'exprime et demande si le personnel qui exerce dans le bâtiment sont au courant ?

M. le Maire ; Les personnes sont informées qu'il va y avoir des travaux, mais pas du projet d'installation

Laurence Milliat : Ce sera un plus de l'ADMR qui est à la recherche de nouveaux locaux plus grand.

Virginie Le Floch : Demande à Claude Rabayrol Pourquoi ce n'est pas très clair ?

Claude Rabayrol : Par ce que les personnes qui sont déjà en place ne sont pas bien informées, il y a une kiné qui va partir, peut-être pas uniquement à cause de ça

Alain Andrieu : tu es sûr que c'est à cause de ça ?

Claude Rabayrol : Non j'ai dit que c'est pas vraiment à cause de ça mais ils l'ont pas appris officiellement

Virginie Le Floch : Toute manière on passe le plan de financement dans un premier ce soir, chaque chose en son temps

Claude Rabayrol : Je ne vote pas contre, je m'abstiens sur le fait qu'ils n'ont pas été informés. Il y a une commission médicale elle aurait être pu réuni pour en parler.

Alain Andrieu : la commission sante peut demander une réunion.

La délibération est soumise au vote.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X
	contre														
	abstention								X					X	
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour :12 Contre :0 Abstention(s) :2															

68/2024 : Plan de coupes de bois ONF pour l'année 2025

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Monsieur Bartheye présente la proposition de coupe de bois pour 2025.

-Une première coupe d'éclaircissement sur 8 hectares situé en dessous du lotissement.

-Une deuxième coupe d'environ 1,2 hectares destiné à l'affouage, à peu près dans la même zone.

Il est donc proposé aux élus de programmer ces coupes au programme.

Il est précisé le mode de délivrance des bois d'affouage : sur pied.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. MARILLEAU Sylvain, M. ROMIEN Valentin et M. BARTHEYE Pierre-Jean

Claude Rabayrol se demande si quand ils coupent , est ce que c'est replanté derrière ?

Pierre Jean Bartheye répond que nous sommes en réflexion avec l'ONF pour voir quelles sont les variétés les plus adaptées à cet endroit

Claude Rabayrol dit qu'après les sapins , comme le sol est acidifié, est ce que nos variétés vont pousser et ce sera couvert par les ronces et rien ne poussera après

Pierre Jean Bartheye affirme que si, au contraire les ronces permettent de garder l'humidité et permettent d'aider à la repousse ; on est à l'écoute , on fait face à une grosse problématique avec la forêt avec les arbres qui tombent facilement . Il faut faire des bons choix pour l'avenir.

Le conseil municipal est invité à donner pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la (des) parcelle(s) n° 11a.

N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)																
	Absent(e) non représenté(e)																
Nombre de votants :14 Pour :14 Contre :0 Abstention(s) :0																	

70/2024 : Déclaration de procédure sans suite du projet de requalification de la piscine municipale.
Adoptée : oui
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :
<p>Monsieur le Maire présente ce sujet :</p> <p>Entre vrais et fausses informations, il est nécessaire de faire un point sur la piscine en prenant en compte les évolutions du dossier et les éléments qui sont en notre possession.</p> <p>Tout d'abord nous affirmons que ce n'est nullement par excès de zèle que nous avons passé des journées et heures, dépensé des sommes importantes en études et diagnostic : la piscine est un équipement fortement dégradé et il est urgent d'intervenir.</p> <p>Qui pourrait nier les fuites d'eau importantes, les douches cassées, les cornières abîmées, le système de filtration qui n'est plus aux normes mais accepté tant que rien ne casse...</p> <p>Nous sommes sur un bâtiment et des équipements d'une extrême fragilité et je répète que son ouverture et son maintien n'est due qu'à la technicité des agents qui y travaillent et que je tiens à remercier à nouveau.</p> <p>Le projet de rénovation n'est pas né un beau matin dans la tête du maire ou de Jean Régis Souvignet. Cela ne faisait pas partie de nos engagements de campagne.</p> <p>Dès notre arrivée en mairie nous sommes allés voir cet équipement et fait le point avec Laurent qui a pointé les dysfonctionnements. Nous avons pris la décision de l'ouvrir, avec en plus les contraintes dues au Covid</p> <p>Et nous l'ouvrons chaque année avec chaque fois la menace permanente que les équipements ne puissent plus tenir et nous obligent à une fermeture en pleine saison.</p> <p>Nous avons commandité dès 2021 une étude à Aveyron Ingénierie qui a analysé les principaux problèmes et réparations à effectuer.</p> <p>De cette étude est apparue la nécessité de lancer une consultation auprès de trois cabinets d'architecte afin de désigner un maître d'œuvre, conformément à la réglementation.</p> <p>Une base de 1 012 000€ de travaux, dont 705 000 en tranche ferme et 307 000 en tranche optionnelle a été actée en CM le 04 mars 2022, et après rédaction de l'appel d'offre une première demande d'offres a été formulée le 18 juillet 2022.</p> <p>Le 03 novembre 2022 nous décidons en CM d'accorder la totalité des 1 012 000 € sur la tranche ferme, ce qui a entraîné la défection d'un candidat argumentant qu'il ne savait faire avec si peu de budget.</p> <p>Le 10 mars 2023 sur proposition de la commission de travail piscine réunie le 10 février, le CM vote la qualification du cabinet V2S architecture.</p>

L'année 2023 a donc vu se réaliser les différentes études, diagnostics et nouveaux chiffrages qui ont amené le CM du 29 février 2024 à voter pour une augmentation de l'enveloppe financière pour un montant de travaux de 3 060 200 €.

Je précise que pendant ce temps nous avons bien entendu en parallèle travaillé sur les questions de financement et nous avons le 23 janvier réuni en mairie les financeurs : Etat, région, département et communauté de communes. Tout en pointant l'incertitude de l'attribution des subventions, aucun de ces partenaires ne nous ont repoussé le projet.

Nous avons saisi également le Centre de Gestion Comptable et le conseiller aux décideurs locaux nous a livré une analyse réconfortante sur la réalité des comptes de la commune, la gestion saine, la capacité d'autofinancement importante pour nos différents projets.

Tout nous paraissait donc possible et nous avons donc poursuivi dans cet objectif de réfection complète de la piscine afin d'offrir un espace de détente pérenne pour les 40 années futures.

Le cabinet V2S a continué ses études et nous avons déposé les demandes de subvention.

Aujourd'hui nous n'en sommes plus là :

Nous avons eu un refus de subvention de l'état (DETR) au motif qu'ils avaient beaucoup de demandes des communes et que leur budget ne permettait pas de satisfaire toutes les demandes.

Comme ils nous encourageaient à redéposer le dossier pour l'année prochaine, j'ai tenu à faire un point précis avec les services de l'Etat.

Nous en étions à l'étape de consultation des entreprises et il n'était bien sûr pas question de signer les actes d'engagement tant que nous ne savions pas comment financer.

Le 17 octobre nous avons reçu M. Le ss préfet, les services de la DDT et de l'eau et avons fait le point sur le site même de la piscine.

Peu de temps auparavant est arrivée la nomination du gouvernement Barnier et les annonces de restriction massive des crédits à destination des collectivités locales et de baisse des subventions.

M. le Sous-préfet nous a clairement annoncé que notre demande ne serait pas retenue l'année prochaine.

Dans le même temps pas de précision sur les autres financeurs quant au niveau précis de subvention.

Dans ces contions et afin de ne pas grever les autres investissements à réaliser, c'est vraiment a contrecœur que je vous propose d'adopter une délibération visant à arrêter le projet en l'état et je laisserai aux élus le soin de présenter comment, malgré tout, nous allons poursuivre l'exploitation de la piscine telle qu'elle est dès 2025.

Claude Rabayrol : J'imagine que les architectes n'ont pas travaillé pour rien, combien ça a couté les études ?

Monsieur le Maire : C'est un forfait qui a été payé de 3500 euros par cabinet pour la consultation, et ensuite c'est en pourcentage des travaux réalisés 10 %

Claude Rabayrol : Pour celui qui a travaillé dessus ça a coûté plus cher sans doute ?

Monsieur le Maire : cela sera sûrement un montant important qui devrait arriver au moins 200 000 euros, les études ont un coût aussi.

Jean Régis Souvignet : J'ai été impliqué dans ce projet, on a été nombreux à être impliqués dans ce projet, un murissement fait par une partie du conseil, chose importante à préciser. Il y'a eu 2 réunion avec les utilisateurs et habitués de la piscine, ainsi que le conseil municipal des jeunes, les professionnels, on est très loin de décisions prises en petit comité. Ces études sont loin d'être perdues, il va falloir que l'on s'en serve pour des travaux futurs. En l'état la piscine ne fonctionnera pas longtemps, pour l'instant elle est maintenu par des miracles ; l'évolution des projets sous conseil de Aveyron Ingénierie était de réparer et mettre en état la piscine mais au fil de l'eau, on était contraints de changer de dimension car selon les contraintes de normes techniquement on s'est rendu compte que ce n'était pas une rénovation mais la création d'une nouvelle piscine, à la fois avec un équipement qui repart pour 30 ans tout refait à neuf. Nous étions inquiets au niveau financement de l'état et de la région. Une fois l'état désengagé en 2025, on

savait que le projet était impossible. C'est une décision en conscience, il y a eu 5 délibérations en conseil qui a été voté et approuvé à grande majorité.

Claude Rabayrol : La piscine réalisée à l'époque, personne n'avait de piscine chez soi et subventionnée autrement et l'eau n'était pas un problème. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, l'eau est un problème, pas de subvention, en terme d'investissement ça aurait été une somme colossale. On peut très bien faire les travaux nécessaires à son fonctionnement mais réfléchir aussi à une solution alternative, Villefranche est en train de faire quelques aménagements au bord de l'Aveyron aussi, on peut très bien nous aussi réfléchir moins coûteux et prendre moins de risque financier.

M. le Maire : La piscine peut casser du jour au lendemain, il y a un réseau unique entre les bassins, ce n'est plus aux normes, si le réseau casse on a plus de piscine. Il faut aujourd'hui une filtration par bassin, refaire les plages, agrandir le local technique, vous vous ne rendez pas compte qu'on ne peut pas faire seulement des petits travaux et en même temps prévoir d'aménager les abords de la rivière tenant compte aussi du manque d'eau l'été.

Remi Mazières : On a mis de temps de budget pour voir qu'il y a tant de travaux à y faire, il va falloir trouver une solution rapidement et réfléchir à une autre solution. Autant s'en servir sur une réflexion sur un autre sujet.

Laurence Milliat : Effectivement il y a besoin d'un espace avec de l'eau, l'aberration c'est plutôt les piscines individuelles mais pas celles collectivisées. On a fonctionné par étapes, on a été accompagné, quand on a été élu on a mis les mains dans le cambouis. On s'est fait accompagner car personne parmi nous n'est expert en piscine, étape par étape on en est arrivé là pour se rendre compte que le projet est coûteux. On a réuni des financeurs pour présenter le projet, à ce moment-là tous les feux étaient au vert, donc nous avons continué. Aujourd'hui d'autres communes sont capables de réhabiliter exemple Toulouse, ou des communautés de commune. Il faut continuer à faire en sorte que la piscine puisse continuer.

Virginie Le Floch : essayons de trouver d'autres solutions alternatives

Remi Mazières : c'est trop cher de la réparer, il faut trouver une solution

Claude Rabayrol : Il faut bien comprendre que chacun a une piscine chez soi, la piscine c'est que pour moi, plutôt consacré de l'argent à l'année pour les najacois et non essentiellement pour le tourisme.

Monsieur le Maire : Il faut arrêter de dire que seuls les touristes utilisent la piscine, il y a l'école qui en profite, les najacois.

Pierre Jean Barthelemy : Il y a des touristes qui viennent à Najac aussi parce qu'il y a une piscine

Claude Rabayrol : Il y a peut-être des seuils à ne pas dépasser, il faut faire attention car la piscine est un investissement à perte. Il faut savoir en garder la juste mesure aussi, il ne faut pas faire n'importe quoi sous prétexte que ça va faire venir du monde en plus

Charles Poux : Si vous avez un projet de substitution élaborer rien ne vous empêche de le présenter à tout le monde ?

Claude Rabayrol : Oui nous avons réfléchi à l'époque à d'autres propositions

Remi Mazières : J'ai juste dit que nous étions un des seuls villages au bord de l'eau qui ne nous servons pas de l'eau comme espace de baignade, c'est le cas à Laguëpie

Pierre Jean Barthelemy : A Laguëpie c'est le Vaur, l'Aveyron on a à faire à des problèmes de pollution. On est bien d'accord que c'est dommage de ne pas pouvoir profiter de la rivière comme on le voudrait. La possibilité est limitée et à risque. On a dû mettre des arrêtés d'interdiction cette année car il y avait trop d'eau. C'est une aberration de dire tous les najacois ont une piscine car c'est ce n'est pas le cas, et ce sera certainement les piscines privées qui seront fermées en priorité si jamais il manque d'eau.

Jean Régis Souvignet : des départements ont déjà interdit la fabrication de nouvelles piscines privées l'Hérault par exemple et c'est sûrement vers quoi nous allons. A Parisot il y a déjà eu une année d'interdiction de baignade dans le lac.

Alain Andrieu : Je vais à la piscine à Najac, car je n'ai pas de piscine chez moi et j'y rencontre beaucoup de najacois qui viennent s'y baigner également.

Claude Rabayrol : Je vous ferai remarquer que nous les sentions venir et nous n'avons jamais voté pour

M. le Maire : Si, si, vous n'avez jamais voté les plans de financement mais vous aviez voté pour les études.

Monsieur le Maire, à contrecœur, demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation d'abandonner le projet et de déclarer la procédure sans suite et de :

- Prendre acte du non-accompagnement financier de l'Etat sur le projet de requalification de la piscine municipale,
- Décider d'abandonner le projet de requalification de la piscine municipale,
- Décider de ne pas donner suite à la procédure de consultation des entreprises,
- Autoriser le Maire à notifier cette décision auprès de la maîtrise d'œuvre, V2S architectes, ainsi qu'auprès des entreprises, conformément aux règles en vigueur,
- Mandater le Maire pour se charger des formalités administratives visant à mettre fin à la procédure en cours,
- Autoriser le maire à engager des travaux pour le maintien de la structure actuelle dans les meilleures conditions.

La délibération est soumise aux votes.

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)														
Nombre de votants :14 Pour 14 Contre :0 Abstention(s) :0															

L'ordre du jour des délibérations du conseil étant épuisé, M. le Maire passe à la rubrique informations.

M. le Maire : je voudrais vous informer que pour la maison au 56 Place du Faubourg, ancien crédit agricole, la déclaration préalable a été déposée sur cette maison, en attente du retour du service instructeur.

Jean Régis Souvignet : Je connais cette maison, puisque je me suis occupé des visites de la maison. Un groupe de travail avait imaginé et réalisé une grille d'évaluation pour le choix de l'acheteur en mettant l'accent sur l'accueil d'une famille avec objectif d'ouvrir un commerce pour l'année avec une nouvelle offre. Il y a 4 dossiers qui ont été évalués. Selon les critères, c'est un couple qui a été choisi dont la dame a un projet de librairie. Le choix a été pris en groupe de façon très claire.

Laurence Milliat : Je me permets comme j'ai été interpellé dans le journal que beaucoup ont reçu comme quoi j'étais en lien avec l'acheteuse. Souvent Claude tu nous dis de faire attention, mais là il faut faire attention et bien vérifier vos sources ! Je ne connais pas cette personne. Ce que tu

trouveras c'est que je me suis fait prendre en stop par cette personne et il se trouve que c'était cette personne qui a acheté cette maison comme par hasard. Il faut faire attention à ce que vous dites, c'est quoi ces méthodes, on n'est pas aux Etats Unis ici. Effectivement le processus a été complètement transparent, dans ce journal vous dites exiger des explications que vous avez déjà eues, les explications ont été données, tout est rendu public, on a déjà délibéré là-dessus, les critères étaient connus,

Pierre Jean Bartheye : Je voulais juste ajouter puisque je suis mis en cause sur une autre maison, que quelqu'un a acheté mais n'a pas fait de travaux et on ne pas obliger quelqu'un à faire des travaux, on peut pas les contraindre. Ensuite vous parlez de respect pour les personnes qui n'ont pas été choisis alors qu'elles sont très contentes d'avoir trouvé une autre maison dans le village.

M. le Maire : On parle ici de la maison Very, on est très content d'avoir un acquéreur alors que cela fait 4 ans qu'elle était en vente.

Alain tu veux nous parler des médecins, je ne vois pas pourquoi ça choque les gens ?

Alain Andrieu : La recherche de médecin font partie des priorités, nous avons rencontré le docteur Karroum avec Isabelle Barres, fait le point sur les maisons de santé et les offres de santé sur le territoire, fait des entretiens avec la chargée de mission du département. On a étudié également la solution d'embaucher un médecin mais nous n'avons pas donné suite puisque cette solution n'est pas viable économiquement pour la commune. Pour ma part j'ai rencontré des internes et la donne des nouveaux médecins a bien changée, ils ne veulent pas travailler jour et nuit comme certains médecins actuellement. C'est une nouvelle génération ils désirent travailler à plusieurs d'où la complexité du recrutement. Je rappelle que la commune participe au contrat local de santé de la com-com, où je ne te vois pas Claude, où le problème des déserts médicaux sont évoqués, et qui affectent une majeure partie des campagnes au niveau national et je sais qu'il y a eu un rapport de la cour des comptes qui parlait des départements en souffrance l'Aveyron en fait partie . Nous pris le temps avec Gilbert d'en parler au directeur de l'A.R.S. à qui nous avons adressé un courrier. Nous faisons donc un certain nombre de démarches et de travaux qui nous occupe en plus de nos autres délégations. Et nous avons décidé donc au départ du docteur Karroum qui n'avait trouvé personne pour le remplacer. Donc nous avons fait installer des banderoles, ça fait peut être sourire certains, en tout cas elles ont eu un effet médiatique non négligeable, tant au niveau local que national, Gilbert a été invité des Grandes Gueules sur RMC, moi j'ai été interviewé par le quotidien des médecins. Cela a suscité un certain nombre de candidatures qui se sont avérées infructueuses jusqu'à maintenant. La commune se réserve toutes les pistes possible , nous n'en négligeons aucune, même celle des cabinets de recherche de médecins étrangers et si tu as des propositions à nous faire , la porte est grande ouverte, je suis tous les jours à la mairie , il y a des réunions de débats tous les lundis je ne t'y vois pas , il y a des réunions de prépa de conseil municipal je ne t'y vois pas, donc je suis étonné d'être interpellé j'allais dire par un organe de presse que je vais qualifier comme ça en étant gentil. Etonné de ne pas avoir été interpellé en séance, le conseil municipal étant le moment adéquate. Peut-être tu as d'autres impératifs de campagne électorale. En tout cas nous, nous n'avons pas le temps de faire de campagne électorale, nous œuvrons tous les jours pour le bien être des Najacois et ce jusqu'à la fin du mandat.

Isabelle Barres : Je voudrais juste ajouter qq chose par rapport à ça, je suis allé sur leur site internet ce matin, il y a des photos avec un beau bâtiment, moi en travaillant dans le médical, je doute fort que nous trouvions un médecin à Najac, sauf médecin qui tomberait amoureux du village, sachant que l'ARS privilégiera la maison de soin de La Fouillade.

M. le Maire: On va continuer puisque nous avons attaqué quelques réponses à vos interrogations qui me surprennent. Alain l'a dit, on a des espaces de réunions. Je n'arrive pas à comprendre si vous étiez en charge en mairie comment vous fonctionneriez car je le dis et je le répète il n'y a pas beaucoup de communes qui ont la chance d'avoir 7 élus qui se réunissent autour du maire pour discuter des problèmes de la commune, vous trouvez ces réunions infructueuses mais je me demande comment vous prendriez les décisions si vous étiez aux manettes. On n'en est pas là, et c'est votre problème.

Vous nous cherchez des problèmes sur le site de Mergieux, oui on cherche à réhabiliter le site de Mergieux c'est tout à notre honneur, quand on est arrivés en mairie cela faisait 8 ans que ce site déperissait et que rien ne se faisait. Un site comme celui-ci on ne peut pas trouver des solutions seulement avec des réflexions des élus, oui il faut faire des études, il faut se faire accompagner. Sans analyses, sans études bâtiment par bâtiment, gîte par gîte, et sans chiffrages des coûts de réalisation on ne peut avancer et c'est pour cela que nous avons pris le cabinet d'architecte Encore Heureux. Cela a permis de signer un bail dérogatoire avec Bienvenue en Transition jusqu'à 2025 et il va falloir trouver des solutions pour la suite. Cette solution avec l'aide de la com-com, Aveyron Ingénierie, service de la DDT, nous travaillons sur l'après 2025 sur le plan financier et le plan juridique. Nous n'avons pas de conclusion encore, c'est un dossier très difficile parce que Mergieux est un grand site et même si le site n'était pas utilisé il coûte à la commune donc il y aura des décisions à prendre, on en discutera lors de prochains conseils municipaux.

Claude Rabayrol : il y a qqes années il y avait des jeunes qui avaient un projet touristique et étaient intéressés par le site ?

M. le Maire : Ah oui Gaia, oui mais tu n'as que ça en tête mon pauvre Claude ? Gaia, ils sont venus, on a travaillé avec eux, ils ont fait des propositions et ils sont partis en disant « Mergieux ne nous intéresse plus ». On ne va pas dire pendant des années Gaia, Gaia, Gaia ...

Claude Rabayrol : Ces jeunes ont présenté leur projet, mais en face on leur a mis des associations qui pour le franc symbolique devaient entretenir le site. Le site à ma connaissance n'a pas été entretenu, je ne sais pas pour quelle raison.

Virginie Le Floch : On en a déjà parlé 100 fois, tu es retourné voir à Mergieux ?

Claude Rabayrol : Oui régulièrement

Laurence Milliat : Tu t'intéresses un peu à ce que font les associations sur place ? A tous ces jeunes qui viennent se faire former, travailler, qui donnent à la collectivité, qui viennent travailler sur les espaces verts ? Ce sont des projets de longue haleine. Ce n'est pas du jour au lendemain que tu vas voir qq chose de flambant neuf

Virginie Le Floch : L'espace a changé radicalement, c'est plus le même espace, depuis qu'ils sont sur place cela a bien changé.

Alain Andrieu : Il y avait des portes ouvertes il y a des très peu de temps où l'on pouvait découvrir ce qu'il se fait à Mergieux.

Claude Rabayrol : Comme on arrive à avoir aucune information aussi, on a du mal à suivre. Une fois on avait fait une commission agricole et je ne sais pas pour quelle raison j'ai été convoqué par toi Gilbert et Pierre Jean pour m'expliquer je ne serai plus le référent de la commission agricole, je ne connais pas l'histoire mais c'est une question de principe un peu. Je ne t'en veux pas à toi Gilbert parce que je pense que tu t'es fait avoir un peu sur le coup. Quand on s'est quitté moi je ne voulais

résultats, certes insuffisant puisque malheureusement des tags fleurissent ici et là ?
Nous ne lâchons rien sur ce sujet, soyez-en persuadés.

Claude Rabayrol : Mais ça ressemble à quoi ça, fallait bien intervenir « mange tes morts » ça ressemble à quoi ça ?

Fabrice Guibal : Juste au moment où votre publication est sortie, nous venions de rencontrer en Mairie le chef de la gendarmerie du département, où on venait de leur signaler que nous avions un problème avec les tags sur Najac. On n'a pas été inactif complètement, on l'a signalé plusieurs fois c'est sûr que nous ne sommes pas allés nous-mêmes les nettoyer. Vous seriez venu en discuter avec nous en mairie, vous êtes élu encore une fois, vous pouvez apporter vos solutions, on trouve des solutions ensemble. On aurait pu enfin discuter ensemble sur des sujets sur lesquels vous aviez envie de vous investir.

Claude Rabayrol : Je comprends que c'est ma fête, les conseils on serait prévenu un peu plus tôt

Fabrice Guibal : Vous croyez quoi, votre bulletin sort, 2 semaines après il y a conseil, vous croyez qu'on va attendre le 18 décembre qu'il y ait Mathieu ?

Virginie Le Floch : les dates sont indiquées plusieurs mois à l'avance sur le drive.

Fabrice Guibal : Arrêtez de faire de l'opposition pour de l'opposition soyons constructif un petit peu !

M. le Maire : Sur les murs de soutènement, nous avons saisi les propriétaires pour les alerter sur les risques en matière de sécurité, c'est notre rôle. Nous n'avons agressé personne. Je suis conscient qu'un courrier recommandé venant de la mairie interroge, mais quand nous les avons envoyés nous n'avions pas de réponse précise des services juridiques.

Il existe de nombreuses jurisprudences qui donnent des conclusions différentes voire contradictoires. Pour les murs Avenue de la Gare les travaux seront pris pour moitié par le département et moitié par la commune, une étude est en cours pour celui qui menace le plus.

Pour le roc de Cabusse c'est différent. J'ai pris un arrêté de fermeture sur l'insistance de l'ABF car une partie du mur menace de s'écrouler. Je maintiens que si le jardin au-dessus avait été normalement entretenu, aucune racine n'aurait dégradé ce mur. Je maintiens qu'il s'agit d'un manque d'entretien et que la responsabilité de la propriétaire est engagée.

Malheureusement vu les conseils avisés que vous lui avez donnés, et devant le refus de réponse, nous allons réparer aux frais de la commune. C'est cela que vous vouliez ?

Claude Rabayrol : par rapport au mur ces ceux qui longent la départementale, c'est juste que des personnes ont reçu des lettres recommandées un peu salées, on est à Najac, on pourrait déjà aller les rencontrer pour en parler, c'est un village, ce n'est pas une ville ;

Laurence Milliat : Tu nous donnes ce type de leçon sur la manière alors que tu viens de signer ce bulletin de l'opposition.

M. le Maire : On te consultera la prochaine fois sur la méthode

Pierre Jean Bartheys : J'ai eu les personnes plusieurs fois au téléphone pour expliquer la situation, il n'y a pas de drame, c'est incroyable de monter les choses comme ça.

Claude Rabayrol : C'est dommage que cette solution avec le département n'a pas été mise en avant plus tôt

pas me prendre la tête avec ça, c'est à partir de là que j'ai laissé tomber l'équipe, je te le dis Gilbert. Donc après ne venez pas me dire que je ne participe pas aux réunions et tout ça. Moi je veux bien faire des réunions mais si c'est pour le plaisir de se retrouver en permanence moi j'ai autre chose à faire même si je suis à la retraite.

Laurence Milliat : Moi aussi j'ai beaucoup d'autres choses à faire et je passe quand même du temps pour la collectivité et on peut dire que depuis 4 ans il y a des choses qui ont été faites et nos réunions ne sont pas complètement stériles. Et je peux dire aussi qu'on arrive toujours à travailler, Gilbert je ne pense pas qu'il a l'impression de se faire avoir, c'est à lui de nous le dire.

Fabrice Guibal : Juste une parenthèse, je pense qu'il n'existe pas beaucoup de communes qui proposent à des élus de l'opposition à être référent de commission et qui peuvent voir tous les comptes rendus de réunion sur le drive, il n'y a pas beaucoup de commune comme Najac qui partagent ses données aux élus de l'opposition.

Pierre Jean Bartheys : Après sincèrement je regrette tu vois parce qu'il aurait mieux valu que tu restes à la tête de la commission, c'est une erreur d'appréciation ; J'aurais préféré que tu viennes me dire que je suis dans la merde car mes copains

M. le Maire : Moi je regrette rien à la décision que l'on a prise, vous décidez à la commission de faire un questionnaire destiné aux agriculteurs, toi président de la commission tu ne remplis pas le questionnaire. Tu nous expliques qq chose sur ta situation personnelle, et qqes jours après on découvre qq chose de totalement différent sur un journal. Donc à un moment donné il y a une question d'honnêteté par rapport à tes responsabilités. Et j'ai pris cette décision en toute responsabilité et je ne me suis pas fait avoir.

Laurence Milliat : Être au conseil municipal ça implique aussi des frustrations, des tensions, des conflits pas être d'accord avec les autres, et si on s'arrête là , on serait plus là.

Pierre Jean Bartheys : il y a des gens qui ont voté pour toi pour que tu travailles pour la collectivité

Claude Rabayrol : Je suis né à Najac, les gens me connaissent, les gens comprennent très bien ce que je dis.

M. le Maire : Je voudrais parler aussi de quelque chose que vous avez soulevé : Les tags vous désolent ? Nous aussi. Mais enfin, pour qui prenez-vous vos lecteurs pour leur faire croire que les élus serions complaisants, inactifs voire complices devant ce vrai fléau qui souillent nos équipements et installations ?

Faut-il vous appeler chaque fois que nous intervenons à ce sujet ?

Faut-il vous rappeler que les colonnes des ordures ménagères sont propriété de la communauté de communes et que c'est à elle, et que c'est elle qui porte plainte ?

Faut-il vous préciser que nous en avons fait effacer sur les containers, hangar Magne ou autres lieux ?

Vous avez mobilisé quelques citoyens pour en effacer certains, c'est très bien et nous les félicitons de ce geste citoyen.

Comme nous, les élus mais aussi bien d'autres habitants qui ne crient pas au loup : lorsque nous prenons la tronçonneuse à la suite d'un orage qui a bloqué une route ou un chemin communal, comme nous participons au débroussaillage au moins deux fois par an des chemins communaux et rues du village, comme nous ramassons régulièrement des déchets déposés devant les containers ; Où est le problème ?

Le contact régulier que nous entretenons avec les services de la gendarmerie permettent quelques

Pierre Jean Bartheys : Il y a des gens qui ne sont pas sur la commune, ils n'ont pas le téléphone, il faut être sûr qu'ils reçoivent bien le courrier, c'est pour cela qu'ils ont reçu un recommandé, c'est pas forcément un truc menaçant.

M. le Maire : je voudrai terminer par 2 autres informations :

- Lundi 11 novembre commémoration à 11 h suivi d'un vin d'honneur
- Le PLUi touche à sa fin, l'enquête publique est en cours, elle se terminera le 30 novembre , je renouvelle les invitations aux habitants à bien vérifier sur le site internet pour qu'ils puissent bien vérifier les différents zonages qui ont été faits et les changements de destinations .

Pas de questions dans le public, Mr le maire Gilbert Blanc clôture la séance.

Fin de la séance de Conseil Municipal à 21h47

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

--

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le 18 Décembre 2024 -

La Secrétaire de séance,

Nom : Fabrice Guibal

Signature :

Publié le : 23 novembre 2024

Le Président de séance,

Nom : Gilbert Blanc

Signature :



